ENGAGÉ-ES POUR LA FONCTION PUBLIQUE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Comité Social d'administration

Sud-Est

Voter pour la FSU, c'est choisir :

- **Un syndicat qui lutte pour les services publics** et qui siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat, là où tout se joue
- Un syndicat qui **représente** et **défend** tous les personnels, titulaires et contractuel.les, syndiqué.es et non syndiqué.es
- Un syndicat **en faveur d'une Justice humaniste**, émancipatrice, **respectueuse des droits et libertés** des publics accompagnés
- **Un syndicat multicatégoriel** qui défend la pluridisciplinarité, éloigné des visions corporatistes
- **Un syndicat force de propositions,** qui se montre combatif et à la recherche de convergences avec les autres organisations syndicales de lutte et de transformation sociale, au service de tou.tes les professionnel.les

Une instance unique de dialogue social

Le comité social d'administration résulte de la fusion entre l'ancien comité technique (CT) et l'ancien comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

À partir de janvier 2023, le comité social est chargé de l'examen des questions collectives de travail à l'échelon duquel il est institué :

- fonctionnement et organisation des services ;
- accessibilité des services et qualité des services rendus ;
- orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- lignes directrices de gestion en matière de mobilité, de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- enjeux et politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations ;
- protection de la santé physique et mentale, hygiène, sécurité des agents dans leur travail, organisation du travail, télétravail, enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, amélioration des conditions de travail.

C'est une instance dans laquelle les représentant.es du personnel :

- sont consulté.es sur les projets de texte relevant du champ de compétence du comité social ;
- débattent avec les représentants de l'administration des orientations générales sur les politiques de ressources humaines ;
- sont informé.es de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion des ressources humaines.